



L'entretien préalable n'est ni une enquête ni un tribunal

Jurisprudence publié le **25/02/2014**, vu **1408 fois**, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

Le déroulé de l'entretien préalable au licenciement

La **présence de plusieurs cogérants à [l'entretien préalable](#) au licenciement peut être considérée comme un abus de droit.**

La Cour de Cassation dans une décision de sa [chambre sociale du 12 décembre 2013 N° de pourvoi: 12-21046](#) vient d'en donner **une illustration.**

Dans cette affaire, une salariée avait été engagée à compter du 1er mars 1991 en qualité de secrétaire médicale par une société de service de radiologie, société civile professionnelle comportant six médecins cogérants.

Trois des cogérants avaient assisté à l'entretien préalable.

La Cour de Cassation estime que cela est irrégulier.

Elle retient : " la présence de trois des cogérants avait transformé **l'entretien préalable au licenciement en enquête** et **ainsi détourné la procédure de son objet.** " ([Cour de cassation, civile, Chambre sociale, 12 décembre 2013, 12-21.046, Inédit](#))

Carole VERCHEYRE-GRARD - avocat -55 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS- tél 01 44 05 1996 fax 01 44 05 91 80- mail carole.vercheyre-grard@avocat-conseil.fr